

## Politique publique & territoriale - 08/12/2009

Passage de relais à la Direction du Patrimoine - De Michel Clément à Philippe Belaval, revue des témoins à transmettre

 **Imprimez l'article**

Le départ de Michel Clément nommé à la Cour des comptes par le président de la république au cours du Conseil des ministres du 2 décembre après six années à la tête de la direction de l'architecture et du patrimoine, est l'un des événements qui marquent un tournant dans la vie du jeune ministère de la Culture âgé d'à peine cinquante ans.

C'est au mois d'avril 2008 que Christine Albanel a rendu publique l'application à son ministère de ce remède de cheval pour administration supposée frappée d'obésité : la RGPP (révision générale des politiques publiques). De dix directions, la rue de Valois passait à trois, plus un secrétariat général. Il aura fallu plus d'un an et demi pour que son successeur sanctionne par la co-signature des décrets nécessaires les décisions prises à l'époque.

Le successeur de Michel Clément aura dans son corbillon : l'Architecture, le Patrimoine, les Archives, les Musées, l'Archéologie. Il est encore trop tôt pour savoir comment évoluera le Patrimoine dans cette grande péniche à plusieurs compartiments.

Les enjeux de l'action du Ministère lui-même dont l'un des titulaires, Jean Jacques Aillagon, n'hésitait pas à envisager la disparition, sont multiples :

Sans s'attarder sur le contenu des départements du spectacle vivant et de la communication et en focalisant sur le nouveau service regroupé, notons

- qu'il aura à affirmer son rôle propre dans le domaine des zones de protection et des sites face au ministère tentaculaire de Jean-Louis Borloo ;
- qu'il devra rendre lisible pour les usagers, dans le cadre des nouvelles directions départementales interministérielles, l'organisation de ses représentations en province ;
- qu'il devra, tout en appliquant un transfert de plus en plus large aux collectivités décentralisées des monuments appartenant à l'Etat, démontrer que celui-ci reste le garant de la conservation et de la protection ;
- qu'il lui faudra se rappeler qu'il ne suffit pas de multiplier les sites pourvus du label de l'UNESCO, encore faut-il se rappeler que les Etats sont chargés par la convention internationale de gérer l'environnement de ces emblèmes internationaux ;
- qu'il lui faudra exercer sur la profession d'architecte une tutelle qui leur donne envie de rester dans le Palais royal et non de céder aux forces centripètes ;
- et bien sûr qu'il lui faudra défendre son budget si faible soit-il en pourcentage de celui de l'Etat.

Les associations du patrimoine n'oublieront pas que c'est Michel Clément qui a mis en œuvre la consultation régulière du G8 Patrimoine, ce groupement des huit associations nationales reconnues d'utilité publique à objet patrimonial, et que son passage à la DAPA en une période de restrictions budgétaires quasi systématique dont il n'était pas responsable, n'a pas été une sinécure.

Le signataire de ces lignes se rappellera pour sa part la fidélité du Directeur de l'Architecture et du Patrimoine aux colloques des *Journées Juridiques du Patrimoine* de septembre et sa capacité ces jours-là à encaisser les critiques publiques.

Nous savons de source bien informée que son successeur sera Philippe Belaval, Conseiller d'Etat, et parfait connaisseur du sérail : il fut directeur général de la Bibliothèque nationale de France, directeur général de l'Opéra de Paris, directeur général des Archives nationales, aujourd'hui président du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique.

Les associations, quoique de plus en plus convaincues de la nécessité de relations multi ministérielles, accueilleront Philippe Belaval en se gardant de participer à ce que Alain Peyrefitte, dans un hommage à André Malraux au Sénat, appelait "la sainte alliance des immobilismes administratifs, féodaux et syndicaux". Elles tenteront très vite de lui faire partager leur conviction selon laquelle la place du patrimoine est à l'intérieur du grand mouvement de développement durable engagé dans notre pays, en Europe et dans le monde, mais qu'à l'intérieur de ce grand mouvement, la continuation de la construction des paysages et le positionnement à sa juste place des éléments patrimoniaux dans ceux-ci, fait partie de sa pleine attribution.

*Alain de la Bretesche*  
*Secrétaire général de la Fnassem*  
*Président des Journées juridiques du Patrimoine*